Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20261022-2026_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de Membres présents : 9
Nombre de procurations : 2
Nombre de suffrages exprimés : 11
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 15/10/2026

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, BOUCHARD Olivier, RIQUOIS Nicolas, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule, , LE CORRE Florian, BREYNE Gwénaëlle, MIGNON Florent.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES): JACOB Monique, BELLEMIN Estelle.

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES):

PROCURATION : JACOB Monique à RIQUOIS Nicolas, BELLEMIN Estelle à MARTIN Isabelle.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MIGNON Florent.

DELIBERATION N° 2026-26

OBJET : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la création d'un emploi permanent de responsable administratif, futur(e) secrétaire général(e) créé par la délibération n° 2026-25 du 22/10/2026, il convient de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS applicable à compter du 01/11/2026

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service ADMINISTRATIF	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif de 2è classe	Rédacteur	1	0	TNC (15h/sem)
Service ADMINISTRATIF	Responsable administratif, futur(e) secrétaire général(e)	Rédacteur	Rédacteur Principal de 1ère classe	0	1	TNC (17.5h/sem)

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20261022-2026_26-DE

Service TECHNIQUE	Adjoint des services techniques polyvalent	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	1	0	TNC (24h/sem)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le tableau des emplois tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

